

## Conseil Municipal du 5 avril 2018.

Le Conseil Municipal s'est tenu, après convocation légale en date du 29 mars 2018, en mairie de CHATILLON-LE-DUC, le jeudi 5 avril 2018 à 20h00, sous la présidence de M. Renaud COLSON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, dans l'attente de l'arrivée à 20h15 de Mme Catherine BOTTERON, Maire, qui a repris la présidence.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint a procédé Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

### Présents :

Mme Catherine BOTTERON (arrivée à 20h15), M. Renaud COLSON, M. Philippe GUILLAUME, M. Dominique CILIA, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;

M. Daniel ALLEMANDET, Mme Marie-Christine BERTRAND, Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER, M. Mathieu JUND, Mme Sylviane TRAVAGLINI, M. Jean-Pierre VALLAR, M. Adelino VARZIELA, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### Procurations :

Mme Catherine BOTTERON à M. Renaud COLSON (jusqu'à 20h15),

Mme Chantal LEGRY à M. Dominique CILIA,

Mme Séverine PUTOT à Mme Annie POIGNAND,

Mme Mélanie BAULIER à Mme Stéphanie DULAC,

M. Christophe DECQ à Mme Sylviane TRAVAGLINI.

Absents excusés : M. Christian BARTHOD-MICHEL, M. Fabien PELLETIER.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. Philippe GUILLAUME a été désigné pour assurer cette fonction.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire demande si le compte-rendu de la dernière séance, transmis le 20 mars 2018, fait l'objet de remarques. Aucune observation n'est formulée.

**Ordre du jour :**

- **Marché public Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : candidat retenu,**
  - **Monument aux Morts : demandes de subvention,**
  - **Dématérialisation changement prestataire pour les certificats électroniques,**
  - **Service Mission Temporaire du Centre de Gestion du Doubs : convention cadre de mise à disposition,**
  - **Viabilité hivernale : Heures supplémentaires et astreinte,**
  - **Occupation domaine public : panneau publicitaire temporaire Carré de l'Habitat,**
  - **Subvention à l'Association du Don du Sang.**
- 

- **Délibération n°2018-21 : Marché public Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : candidat retenu.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-6,  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu la délibération 2017-58 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017 autorisant Mme le Maire à lancer le présent marché,  
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mars 2018,  
Vu la délibération 2018-20 relative à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2018,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire rappelle qu'un marché public, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la réhabilitation et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires, a été publié le 8 février 2018. La date limite de dépôt des offres était fixée au 5 mars 2017.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 mars 2017 et a effectué l'analyse des candidatures et des offres.

Au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation (valeur technique 70% – coût 30%), la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la société SEDIA ayant obtenu la meilleure note au regard des critères de sélection.

La décomposition du prix proposé par le bureau d'études SEDIA est la suivante :

Tranches	Contenu de la tranche	Coût HT
<b>Tranche ferme</b>	Etude de faisabilité : état des besoins priorités, état des lieux et diagnostics techniques et fonctionnels, définition des besoins en termes de classes supplémentaires, proposition de différents scénarii avec premières approches financières, chiffrage du scénario retenu et calendrier de réalisation, audit énergétique des bâtiments de l'école maternelle et de l'école élémentaire.	<b>7 589.50</b>
<b>Tranche optionnelle 1</b>	Elaboration d'un programme des opérations sur la base du scénario validé : définition de l'image qualitative du projet, typologie des fonctions, définition des performances architecturales et techniques, chiffrage du projet.	<b>5 337.00</b>
<b>Tranche optionnelle 2</b>	Assistance pour la recherche et le choix d'un maître d'œuvre (MOE), du contrôleur technique (CT), et du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour l'ensemble de l'opération et accompagner le maître d'ouvrage dans la première étape du projet (vérification jusqu'à l'Avant-Projet Détaillé) : rédaction de l'ensemble des pièces de marché public, assistance lors de consultations MOE, CT et SPS.	<b>4 787.00</b>
<b>Total</b>		<b>17 713.5</b>

*Mme le Maire étant arrivée à 20h15, le nombre de votants, présents et représentés, est de 17.*

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- de valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- de décider d'attribuer le marché public à la société SEDIA,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

**- Délibération n°2018-22 : Monument aux Morts : demandes de subvention.**

Vu la délibération 2018-20 relative à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2018,

La commune de Châtillon-le-Duc ne dispose pas de Monuments aux Morts. Seule une plaque commémorative paroissiale est présente à l'arrière de la Mairie, devant l'Eglise. Il est envisagé cette année le projet de construire un Monument aux Morts.

La construction d'un Monument aux Morts est éligible aux aides du Souvenir Français et de l'Office Nationale des Anciens Combattants. Le montant maximum prévisionnel de réalisation du Monument aux Morts est de 12 000€. Les crédits nécessaires à la réalisation de cet équipement ont été votés dans le cadre du budget primitif 2018.

Le plan de financement prévisionnel pour cet équipement est le suivant :

- Souvenir Français (20%) : 2 400€
- Office National des Anciens Combattants (20%) : 2 400€
- Fonds propres (60%) : 7 200€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, a décidé de :**

- **s'engager à réaliser des travaux de construction d'un Monument aux morts,**
- **valider le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - **Souvenir Français (20%) : 2 400€**
  - **Office National des Anciens Combattants (20%) : 2 400€**
  - **Fonds propres (60%) : 7 200€**
- **solliciter l'aide financière du Souvenir Français et de l'Office National des Anciens Combattants.**

- 
- **Délibération n°2018-23 : Dématérialisation changement prestataire pour les certificats électroniques.**

Dans le cadre du processus de dématérialisation, actuellement, seuls les actes (délibérations, arrêtés, ...) de la commune sont envoyés au contrôle de légalité à la Préfecture du Doubs par voie dématérialisée, et ce en souscrivant une prestation gérée par la société SRCI qui met à la disposition de la commune une clé électronique, moyennant un coût annuel de 144 €.

Pour améliorer le processus de dématérialisation des pièces comptables, l'Agence Départementale d'Appui aux Territoire (ADAT) propose à la commune d'adhérer à une prestation de signature électronique desdites pièces par le biais d'un certificat électronique prenant la forme d'une clé électronique. Celle-ci permettra également d'envoyer les actes (délibérations, arrêtés, ...) de la commune au contrôle de légalité à la Préfecture du Doubs.

Cette clé proposée par CertEurope en partenariat avec Berger Levrault, permettra une dématérialisation plus rapide, ainsi qu'une intégration plus efficace des factures sous CHORUS PRO.

Pouvant profiter d'une commande groupée en partenariat avec l'ADAT, le prix d'acquisition d'une clé est de 246€ TTC pour 3 ans.

Cependant, cette clé étant nominative, il est nécessaire que Mme le Maire et M. 1<sup>er</sup> Adjoint possèdent leurs propres clés pour la signature des mandats et titres. Le Secrétaire Général doit également posséder une clé pour pouvoir envoyer les actes à la Préfecture.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- **De ne plus adhérer à la prestation de la société SRCI,**
- **De s'engager à acquérir pour un montant total de 738.00€ TTC pour 3 ans, ces 3 clés électroniques, dans le cadre d'un groupement de commandes géré par l'ADAT,**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions,**
- **D'autoriser Mme le Maire et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer les pièces comptables à l'aide de leurs clés,**
- **D'autoriser le Secrétaire Général à envoyer les actes à la Préfecture à l'aide de sa clé,**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer la convention entre la Préfecture du Doubs et la commune relative à la transmission électronique des actes au contrôle de légalité.**

- 
- **Délibération n°2018-24 : Service Mission Temporaire du Centre de Gestion du Doubs : convention cadre de mise à disposition.**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de donner son accord et d'autoriser Mme le Maire, en cas de besoin, de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.**

- 
- **Délibération n°2018-25 : Viabilité hivernale : Heures supplémentaires et astreinte.**

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant le taux d'indemnité d'astreinte attribuée aux agents de la filière technique ;

Vu la circulaire n° NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 relative à la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant le taux d'indemnité d'astreinte attribuée aux agents de la filière technique ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23/01/2009 instaurant un régime d'astreinte et celle en date du 28/12/2009 fixant le régime d'indemnisation des personnels techniques concernés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-53 en date du 20 octobre 2017 fixant l'ouverture de la période d'astreinte à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 jusqu'au 2 mars 2018 inclus ;

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder au paiement de l'indemnité d'astreinte et des heures d'intervention au profit du personnel technique concerné.

Le coût total faisant l'objet de la présente délibération est de 1 477.68€ correspondant aux éléments suivants :

	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>
<b>Indemnité astreinte</b>	1114.4	0€ (agent disposant d'un logement de fonction).
<b>Heures Interventions</b>	175.03	188.25
<b>Total par agent</b>	1289.43	188.25
<b>Total</b>	<b>1 477.68</b>	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'autoriser Mme le Maire à engager les dépenses de personnels correspondant à la période d'astreinte qui était fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2017 jusqu'au 2 mars 2018 inclus, pour un montant total de 1 477.68€.**

- 
- **Délibération n°2018-26 : Occupation du domaine public : panneau publicitaire temporaire Carré de l'Habitat.**

Les Carrés de l'Habitat vont construire douze logements en accession à la propriété sur le secteur du bas de Roncevaux. Ce constructeur a contacté dernièrement la commune pour implanter temporairement sur le domaine public un panneau publicitaire pour promouvoir l'opération envisagée. Le panneau sera positionné au rond-point (RD108/Chemin des Maurapans) à l'entrée de Châtillon-le-Duc.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public soit conclue avec ce constructeur pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois) et d'assortir cette occupation d'une redevance de 500€ pour chaque période de 6 mois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'acter cette proposition.**

- 
- **Délibération n°2018-27 : Attribution d'une subvention à l'Association du Don du Sang :**

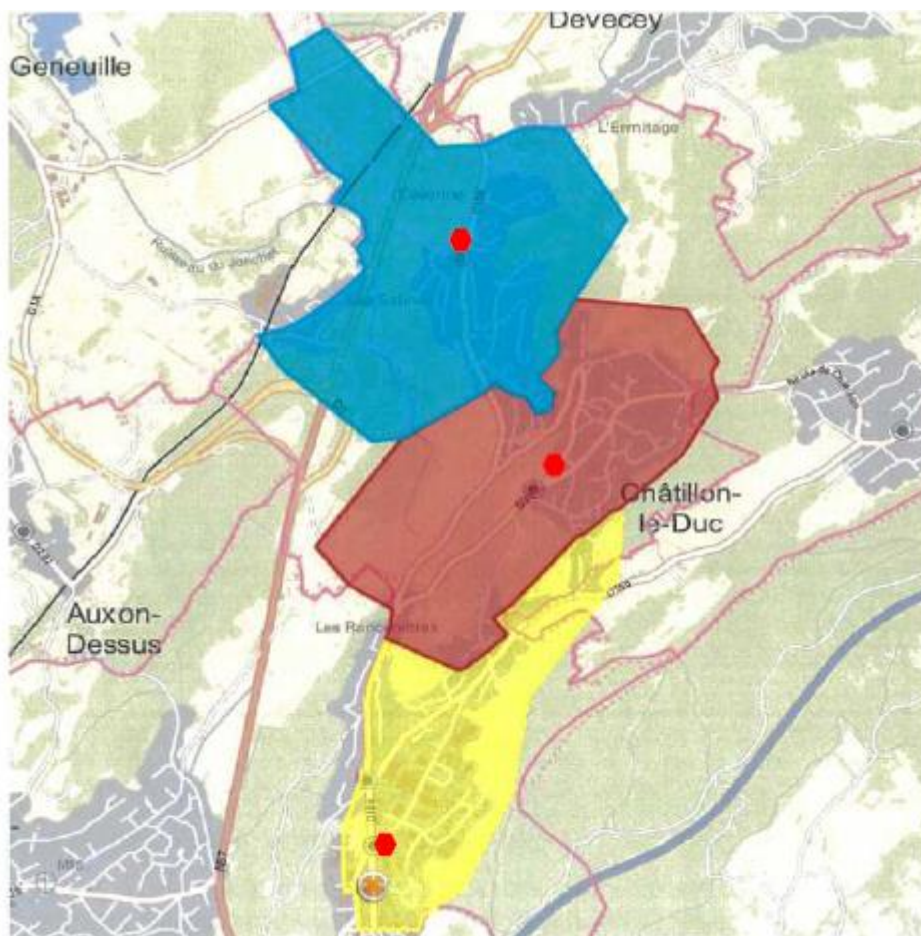
Le 27 mai prochain, l'Association du Don du Sang organise une marche qui passera notamment sur la commune de Châtillon-le-Duc. Pour contribuer à l'organisation de cette manifestation, Mme le Maire propose que la commune verse une subvention de 100€ à l'Association du Don du Sang.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'Association du Don du Sang pour contribuer à l'organisation de cette manifestation.

---

#### Informations :

- **Règlement Local de Publicité (RLP)** : L'enquête publique relative au RLP se déroulera du 16 avril au 18 mai. Le dossier de RLP sera consultable en Mairie aux heures d'ouverture de l'accueil et sur un site internet dédié <https://registre-dematerialise.fr/676> . M. Michel PERNODET, Commissaire Enquêteur, assurera une permanence en Mairie aux dates et horaires suivants :
  - le lundi 16 avril 2018 de 09H00 à 12H00 ;
  - le samedi 05 mai 2018 de 09H00 à 12H00 ;
  - le vendredi 18 mai 2018 de 14H00 à 17H00.
  
- **Déploiement de la Fibre optique** : Les armoires permettant le déploiement ont été installées par Orange. Un délai réglementaire de mise en concurrence des opérateurs ne permet pas Orange d'envisager les premiers raccordements de particuliers avant juin 2018 sur la zone centrale de la commune (en rouge sur la carte ci-dessous. Fin prévisionnelle des raccordements de sur Châtillon-le-Duc envisagée pour la fin d'année 2019.



- **Fête de la Musique** : Comme l'année dernière, une manifestation sera réalisée sur les Pelouses. Une date de réunion pour l'organisation de cette manifestation sera prochainement proposée aux Conseillers Municipaux.
- **Dates prochains Conseils Municipaux** :
  - le vendredi 18 mai à 20h00,
  - le jeudi 14 juin à 20h00.

---

**Une minute de silence a respectée par les membre du Conseil Municipal en fin de séance en mémoire des victimes de l'attentat terroriste de l'Aude dont le Colonel Arnaud BELTRAME et de l'octogénaire de confession juive assassinée à Paris.**

---

**Fin de séance à 21H42.**